



Affichage : 20/12/2021

Retrait : 20/01/2021

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 décembre 2021

Sous la présidence de Monsieur Daniel FAVIER, Maire,

Présents : MM. Mmes BEILLOT– BONNET - CHABERT – GARNIER – DUCRAY– FAVIER – FRAISSE – LIOTIER – MEILLER – FAURE –BROSSE- PAULET-CHALENCON.

Absent Excusé Mme MOUNIER qui donne procuration à Mme FAURE

La séance est ouverte à 18 H 30.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des élus.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Yannick CHALENCON comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que Monsieur Yannick CHALENCON soit le secrétaire pour le conseil municipal du 14 décembre 2021.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU EN DATE DU 19 novembre 2021

FINANCES

1. Projet achat Epareuse girobroyeur : choix du devis et demande de subvention
2. Projet achat de défibrillateurs: choix du devis et demande de subvention
3. Convention de mise à disposition des services entre la CCDS et la commune de Beaux

INFORMATIONS

1. LES INFORMATIONS DU MAIRE
2. LES INFORMATIONS DES ADJOINTS AU MAIRE

ORDRE DU JOUR

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adoindre les points suivant à l'ordre du jour :

4- BUDGET PRINCIPAL– DECISION MODIFICATIVE N°2

5- DEMANDES D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR – BUDGET EAU ET BUDGET ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces ajouts à l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE RENDU EN DATE DU 19 NOVEMBRE 2021

Monsieur le Maire propose l'approbation du compte-rendu de la séance du 19 novembre 2021 dont chaque conseiller a été destinataire. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Pascal Meiller pose une question concernant les débats qui n'apparaissent pas. M. le Maire rappelle qu'un compte-rendu ne fait que retranscrire les délibérations prises, sans débat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 13 POUR et 1 CONTRE

- D'APPROUVER le compte-rendu du 19 novembre 2021.

1. Projet achat Epareuse girobroyeur : choix du devis et demande de subvention

Monsieur le Maire fait part de plusieurs devis des entreprises EUROMECAMAT, NOREMAT et ETS MAILLET et demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir les étudier.

Après avoir étudié les devis et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

Décide de repousser la délibération au prochain conseil municipal, ils souhaitent des informations supplémentaires sur trois de cinq devis présentés.

2. Projet achat de défibrillateurs: choix du devis et demande de subvention

Vu le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018 relatifs aux défibrillateurs automatisés externes, La salle polyvalente (ERP de catégorie 3) doit être équipée d'un défibrillateur automatique externe.

Monsieur le Maire propose l'achat de 4 défibrillateurs. Un défibrillateur sera mis en place à la salle polyvalente afin de répondre aux obligations en vigueur, les 3 autres seront placés dans les différents villages, il reste à définir les emplacements.

Monsieur le Maire fait part de plusieurs devis des entreprises Altismédical, AV defibril et SARL Matitude et demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir les étudier.

Après avoir étudié les devis et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

Décident de retenir l'offre de la société Altismédical :

- | | |
|---|-----------------|
| - Pack de défibrillation Zoll AED plus | PU 1240.00 € HT |
| - Armoire extérieure AVIA 200 pour défibrillateur | PU 445.00 € HT |

L'achat sera réalisé aux cours du 1er semestre 2022

Le coût prévisionnel du projet est fixé à 7077.00 € HT (5 % inclus).

La proposition pour le plan prévisionnel de financement de l'opération est le suivant :

Région :	3538.50 €	50 %
Autofinancement :	3538.50 €	50 %
TOTAL	7077.00 €	100 %

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

- APPROUVE le devis présenté par l'entreprise Altismédical, pour un montant prévisionnel de 7077.00 HT,
- APPROUVE le Plan de Financement Prévisionnel présenté ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'achat de 4 défibrillateurs ,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions nécessaires pour le financement de cette opération et à signer tous documents en résultant,
- DIT que les crédits seront inscrits au budget communal 2022.

3- Convention de mise à disposition des services entre la CCDS et la commune de Beaux

Vu la convention cadre intervenue pour la période 2018-2020 entre la Communauté de Communes des Sucs et la Commune de Beaux

Vu les avenants postérieures à ladite convention,

Vu la délibération du 2/12/2021 autorisant le Président de la Communauté de Communes des Sucs à proroger les conventions Famille pour une période de 1 an maximum,

Ainsi, afin d'éviter en 2022 toute rupture de conventionnement entre la Communauté de Communes des Sucs et ses partenaires dans le cadre de la gestion de la compétence « Famille », Monsieur le Maire propose de valider la prorogation de la convention pour 1 an maximum, par avenant, dans l'attente des éventuelles modifications des liens financiers relatives aux charges scolaires publics.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le renouvellement pour un an maximum de la convention en vigueur relative à la compétence Famille passée avec la CCDS ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir correspondant et tout document afférent à ce dossier.

4- BUDGET PRINCIPAL– DECISION MODIFICATIVE N°2

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la délibération n°09042021-01 approuvant le budget général 2021,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédits, pour faire face dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables,

Compte	Fonctionnement recette	Fonctionnement dépense
2313		-1378.33
2313 0077		+ 1378.33
total	0	0

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

- **ADOpte** la décision modificative n°2 relative au budget principal 2021 comme présentée ci-dessus.

5- DEMANDES D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR – BUDGET EAU ET BUDGET ASSAINISSEMENT

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il est présenté à l'assemblée plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 5.25 €, réparti pour 3.53 € au budget « Eau » et 1.72 € au budget « Assainissement ».

Toutes les procédures pour obtenir les paiements se sont révélées infructueuses,

Pour le budget « Eau » :

Exercice 2018 – R-1-51	0.20 €
Exercice 2017 – R-1-364	0.29 €
Exercice 2017 – R-3-23	1.16 €
Exercice 2016– R-1-546	1.88 €

TOTAL NON-VALEUR BUDGET « EAU » : 3.53 €

Pour le Budget « Assainissement » :

Exercice 2016– R-1-546	1.72 €
------------------------	--------

TOTAL NON-VALEUR BUDGET « ASSAINISSEMENT » : 1.72 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** d'admettre en créances éteintes les titres présentés ci-dessus pour un montant global de 3.53 € sur le budget « Eau »,
- **DECIDE** d'admettre en créances éteintes le titre présenté ci-dessus pour un montant global de 1.72 € sur le budget « Assainissement »,

- **PRECISE** que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrites aux budget 2021 à l'article 6541 – non-valeur.

M.MEILLER Pascal quitte la séance à 20h30.

INFORMATIONS

1. LES INFORMATIONS DU MAIRE

- Les échos de Beaux : prochaine éditions en janvier 2022

2. LES INFORMATIONS DES ADJOINTS AU MAIRE

Christiane BEILLOT – 1^{ère} Adjointe

- Repas Elus – employés prévu le 28 janvier 2021 est annulé en raison du contexte sanitaire.
- Compte rendu conseil de discipline
- Compte rendu des entretiens individuel

Marie-Josèphe PAULET – 2^{ème} Adjointe

Etat des demandes d'Urbanisme

1 Permis de Construire :

- Paquet Caroline Vente Charles construction maison individuelle Malataverne

1 Déclarations Préalables :

- Fayolle Sébastien Courenc pose d'une caisse de camion pour stockage matériel

Éric FRAISSE – 3^{ème} Adjoint

Compte-rendu des travaux du service technique

Compte-rendu des travaux Chemin réservoir Les Mazeaux

Fin de Séance – 21 H 15

COMPTE-RENDU SUR WWW.BEAUX.FR